

Paris, le 22 juin 2021

**Objet : Lettre aux porteurs de parts du FCP CPR Euroland Premium**

**Code ISIN :** Part F : FR0011052828  
Part I : FR0011052844  
Part P : FR0013199981

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons vous informer de l'évolution du Fonds Commun de Placement (FCP) **CPR Euroland Premium** dont vous êtes porteur de parts.

**1. L'opération :**

Par décision en date du 01/06/2021 et en notre qualité de société de gestion de votre FCP nous avons décidé d'apporter des modifications impactant votre investissement.

Votre FCP intègrera des filtres ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans son processus de sélection et d'analyse des titres constituant son univers d'investissement.

A compter du **29/06/2021**, les évolutions apportées à votre FCP seront les suivantes:

- Nouvelle dénomination du FCP
- Modification de l'objectif de gestion
- Stratégie d'investissement : Insertion de critères ESG
- Profil de Risque

Ces modifications ne font pas fait l'objet d'agrément de la part de l'Autorité des marchés financiers.

**2. Les modifications entraînées par l'opération :**

**Nouvelle dénomination : CPR Euroland Premium ESG** (*en lieu et place de CPR Euroland Premium*)

**Objectif de gestion :**

Votre FCP sera classifié **article 9** au regard du Règlement Disclosure, classification correspondant aux produits financiers qui ont pour objectif les investissements durables (*en lieu et place d'article 8*)

La rubrique « Objectif de gestion » du prospectus sera rédigée comme suit :

*« L'objectif de gestion du fonds est d'offrir une exposition aux actions de la zone euro tout en visant à limiter l'impact de chocs extrêmes de marché à la baisse, sur la durée de placement recommandée.*

*La stratégie d'investissement durable du fonds se concentre sur les enjeux du réchauffement climatique et a pour objectif d'obtenir une intensité carbone plus faible que celle de son indice de référence ou de son univers d'investissement. Le FCP est conforme aux dispositions de l'article 9 du Règlement "Disclosure". »*

**Stratégie d'investissement** : intégration des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance)

La stratégie d'investissement de votre FCP n'inclut pas actuellement de filtres ESG sur l'univers d'investissement.

Aussi, nous avons souhaité faire évoluer le process de gestion du fonds en intégrant des filtres ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans la sélection des titres.

Ainsi, en tant que Société de gestion, nous suivons une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- les pires notes sur la note global ESG,
- les pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par le groupe Amundi pour le calcul de la note globale).

D'autre part, nous nous assurons :

- d'exclure au moins 20% des titres de l'univers d'investissements en appliquant son approche ESG
- qu'au minimum 90% des émetteurs en portefeuille soient notés ESG

Le détail de l'ensemble des évolutions est indiqué dans l'annexe jointe à la présente lettre.

**Profil de Risque** : le « Risque de change » sera dans la rubrique « Autres risques (risques « accessoires ») » et non dans la rubrique « Principaux Risques ».

3. **Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur :**

Nous vous invitons à consulter le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur et le prospectus de votre FCP qui sont adressés sur simple demande écrite à l'adresse suivante : CPR Asset Management – 90, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

Par ailleurs, votre interlocuteur habituel se tient à votre disposition pour vous apporter les informations complémentaires dont vous auriez besoin et étudier avec vous la solution la plus adaptée à votre profil d'investisseur.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Nadine LAMOTTE**  
Directeur Général Délégué

## ANNEXE

### LES MODIFICATIONS RESULTANT DE CETTE OPERATION SONT LES SUIVANTES :

	Avant transformation	Après transformation
<b>Dénomination du FCP</b>	CPR Euroland Premium	CPR Euroland Premium ESG
<b>Objectif de gestion</b>	L'objectif de gestion du fonds est d'offrir une exposition aux actions de la zone euro tout en visant à limiter l'impact de chocs extrêmes de marché à la baisse, sur la durée de placement recommandée.	L'objectif de gestion du fonds est d'offrir une exposition aux actions de la zone euro tout en visant à limiter l'impact de chocs extrêmes de marché à la baisse, sur la durée de placement recommandée.  La stratégie d'investissement durable du fonds se concentre sur les enjeux du réchauffement climatique et a pour objectif d'obtenir une intensité carbone plus faible que celle de son indice de référence ou de son univers d'investissement. Le FCP est conforme aux dispositions de <b>l'article 9 du Règlement "Disclosure"</b> .
<b>Stratégie d'investissement</b>	<p>Le FCP a pour vocation à être totalement exposé en actions et titres assimilés des pays de la zone euro.</p> <p>Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement « Disclosure ».</p> <p>Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque.</p> <p>Pour sélectionner les valeurs éligibles au sein de l'univers d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse crédit combinée avec une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note).</p>	<p>Le FCP a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement « Disclosure ». Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque.</p> <p>Le FCP a pour vocation à être totalement exposé en actions et titres assimilés des pays de la zone euro.</p> <p>La politique d'investissement est fondée sur une sélection systématique des titres, tout en intégrant des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible, permettant de retenir environ entre 100 et 200 valeurs au sein d'un univers de départ élargi par rapport</p>

	<p>En plus de la prise en compte de contraintes financières, le processus d'investissement prévoit ainsi l'intégration de contraintes extra-financières (notations ESG et exclusions) permettant d'évaluer les sociétés sur leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en terme de Gouvernance, de sorte à sélectionner les sociétés les plus vertueuses. L'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur. L'équipe de gestion pilote ainsi la note moyenne ESG du portefeuille.</p> <p>Le processus d'investissement prévoit ainsi 1° l'encadrement préalable de l'univers d'investissement via des analyses financière et extra-financière des émetteurs de chacun des titres de l'univers d'investissement, l'exclusion de certains émetteurs et l'intégration des principes de gestion ESG d'Amundi et 2° la construction d'un portefeuille basée sur la sélection de titres combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix.</p> <p>Analyse extra-financière</p> <p>1) Nature des critères ESG</p> <p>L'analyse est basée sur un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères spécifiques à chaque secteur.</p> <p>Parmi les critères génériques, nous analysons notamment :</p> <p>- La consommation d'énergie et l'émission de gaz à effets de serre, la protection de la biodiversité et de l'eau pour la dimension environnementale.</p>	<p>à la composition de son indice de référence.</p> <p>La sélection des titres passe par les étapes suivantes pour aboutir à la construction finale du portefeuille :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identification des titres pouvant faire l'objet d'un investissement au sein de l'univers grâce à l'application d'un filtre intégrant des critères de liquidité, de capitalisation boursière et de couverture des sociétés par les bureaux d'analyse.</li> <li>2. Réduction de l'univers investissable précédent par exclusion de titres sur base de notations ESG.</li> <li>3. Analyse systématique de chaque titre en fonction de critères financiers et de marché, se traduisant pour chacun d'entre eux par l'attribution d'une note permettant d'évaluer leur caractère attractif ou non.</li> <li>4. Construction du portefeuille optimal en fonction de la note définitive obtenue par chaque titre d'une part et de l'ensemble des contraintes liées à la gestion du FCP d'autre part, en particulier le niveau de risque global déterminé par rapport à son indice de référence.</li> </ol> <p>La phase 2 - qui consiste à la réduction de l'univers investissable par exclusion de titres sur base de notation de notations ESG - repose sur l'utilisation de notations extra-financières internes au Groupe Amundi. Une échelle de notation allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) est utilisée</p>
--	---	--

	<p>- Le développement du capital humain, la gestion du travail et des restructurations, la santé et la sécurité, le dialogue social, les relations avec les clients et les fournisseurs, les communautés locales et le respect des droits de l'Homme pour la dimension sociale</p> <p>- L'indépendance du conseil, la qualité de l'Audit et des contrôles, la politique de rémunération, les droits des actionnaires, l'éthique globale et la Stratégie ESG pour la dimension de la gouvernance.</p> <p>En fonction des secteurs, des évaluations supplémentaires sur des critères spécifiques au niveau de la dimension environnementale et sociale peuvent être réalisées (ex : production d'énergies renouvelables pour les fournisseurs d'énergie, les véhicules écologiques et la sécurité des passagers pour l'industrie automobile ou encore la finance verte et les efforts entrepris pour favoriser l'accès aux services financiers dans le secteur bancaire).</p> <p>2) Approche ESG</p> <p>1. Pour concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables, les critères ESG sont considérés selon une combinaison d'approches de type normative, Best-in-Class et engagement.</p> <p>Le FCP intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement à travers la politique d'exclusion d'Amundi qui inclut les règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les exclusions légales sur l'armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes</li> </ul>	<p>pour évaluer une entreprise sur 3 niveaux.</p> <p>La note finale ESG est le résultat de l'agrégation des trois notes E, S et G intermédiaires (appelées composantes), elles-mêmes issues de la pondération des notes sur différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La note ESG, est l'appréciation la plus synthétique d'une entreprise. Il s'agit de la note de niveau 1.</li> <li>- Elle est la résultante d'une note Environnementale (E), d'une note Sociale (S) et d'une note de Gouvernance (G), qui sont pondérées en fonction des enjeux du secteur. Il s'agit du niveau intermédiaire de notation ou niveau 2.</li> <li>- A chacune de ces 3 composantes, sont rattachés des critères. Il s'agit du niveau 3.</li> </ul> <p>1) Nature des critères ESG</p> <p>L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...).</p> <p>Ce référentiel est composé d'un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères spécifiques à certains secteurs.</p> <p>Parmi les critères génériques, nous analysons notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La consommation d'énergie et l'émission de gaz à effets de serre, la protection de la biodiversité et de l'eau pour la dimension environnementale.</li> </ul>
--	--	---

	<p>chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri...);</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial*, sans mesures correctives crédibles ;</li> <li>• les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac; (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site <a href="http://www.amundi.fr">www.amundi.fr</a>).</li> </ul> <p>* United Nations Global Compact (UN Global Compact) : "Le Pacte Mondial invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption.</p> <p>Le FCP applique également les règles d'intégration ESG suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ; si la notation d'un émetteur est dégradée à F, alors qu'il est déjà présent dans le portefeuille, le gérant cherchera à vendre le titre concerné. Toutefois il est autorisé, dans l'intérêt des porteurs, à conserver les titres jusqu'à leur échéance à défaut de pouvoir les céder dans de bonnes conditions ;</li> <li>• approche dite en « amélioration de note » : la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du FCP ;</li> <li>• taux de couverture des titres en portefeuille (i.e titres qui font l'objet d'une notation ESG) conformément à</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le développement du capital humain, la gestion des restructurations, la santé et la sécurité, le dialogue social, les relations avec les clients et les fournisseurs, les communautés locales et le respect des droits de l'Homme pour la dimension sociale</li> <li>- L'indépendance du conseil d'administration, l'efficacité des organes d'audit et de contrôle, la politique de rémunération, les droits des actionnaires, l'éthique et la stratégie ESG pour la dimension gouvernance.</li> </ul> <p>Cette analyse vise à apprécier l'ensemble des règles permettant aux actionnaires de s'assurer que les entreprises dont ils détiennent des parts sont dirigées en conformité avec leurs prospères intérêts.</p> <p>En fonction des secteurs, des évaluations complémentaires sur des critères spécifiques au niveau de la dimension environnementale et sociale peuvent être réalisées. Comme par exemple, la production d'énergies renouvelables pour les fournisseurs d'énergie, les véhicules écologiques et la sécurité des passager pour l'industriel automobile ou encore la finance verte et les efforts entrepris pour favoriser l'accès aux services financiers dans le secteur bancaire.</p> <p>L'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur.</p> <p>2) Approche ESG retenue :</p> <p>La Société de gestion suit une approche durable en excluant les</p>
--	---	---

	<p>la position-recommandation 2020-03 de l'AMF selon le type d'instrument concerné.</p> <p>2. Via une approche « best in class », le FCP cherche à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.</p> <p>Limite de l'approche retenue</p> <p>L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc représentés dans cette approche et le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le FCP applique les exclusions mentionnées ci-dessus et notamment la politique d'exclusion d'Amundi sur le charbon et le tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site <a href="http://www.amundi.fr">www.amundi.fr</a>) ainsi que la politique d'engagement du groupe.</p> <p>3. Enfin, une politique d'engagement actif est menée afin de promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique socialement responsable. Lorsque les informations collectées présentent quelques insuffisances, voire des contradictions entre les différents contributeurs (agences de notation extra-financière), les analystes extra-financiers élargissent leurs sources d'informations en s'appuyant notamment sur les rapports émis par les entreprises qui restent un élément incontournable dans l'appréciation de ces dernières. Des contacts sont également pris directement avec l'entreprise pour une investigation plus approfondie. Ces différentes informations sont complétées avec d'autres parties</p>	<p>valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :</p> <p>Exclusion des pires notes sur la note globale ESG Exclusion des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi pour le calcul de la note globale)</p> <p>D'autre part, la société de gestion s'assure :</p> <p>D'exclure au moins 20% des titres de l'univers d'investissement en appliquant son approche ESG Qu'au minimum 90% des émetteurs en portefeuille soient notés ESG</p> <p>Les phases trois et quatre sont soumises à l'analyse critique du gérant, notamment en cas d'éléments d'information nouveaux.</p> <p>La sélection de titres (stock-picking) est la principale source de valeur ajoutée. La méthodologie systématique utilisée permet de conduire un travail de sélection de titres fondé à la fois sur l'exhaustivité des données analysées et l'objectivité des critères utilisés.</p> <p>La composition du portefeuille reste proche de celle de l'indice de référence en termes de pays et de secteurs. Elle peut en revanche s'écarter en termes de pondération de titres.</p> <p>Le FCP interviendra également sur les marchés à terme (marchés actions de la zone euro) dans l'objectif de limiter l'impact de chocs extrêmes de marché à la baisse. Ces instruments</p>
--	--	---

	<p>prenantes : médias, ONG, partenaires sociaux et associatifs, etc.</p> <p>La politique d'investissement est fondée sur une sélection des titres permettant de retenir une centaine de lignes au sein d'un univers de départ regroupant des moyennes et grandes valeurs appartenant notamment au MSCI EMU.</p> <p>La sélection des titres passe par les étapes suivantes pour aboutir à la construction finale du portefeuille :</p> <p>Identification des titres pouvant faire l'objet d'un investissement au sein de l'univers grâce à l'application d'un filtre intégrant des critères de liquidité, de capitalisation boursière et de couverture des sociétés par les bureaux d'analyse.</p> <p>2. Analyse systématique de chaque titre en fonction de critères financiers et de marché, se traduisant pour chacun d'entre eux par l'attribution d'une note permettant d'évaluer leur caractère attractif ou non.</p> <p>3. Construction du portefeuille optimal en fonction de la note définitive obtenue par chaque titre d'une part et de l'ensemble des contraintes liées à la gestion du FCP d'autre part, en particulier le niveau de risque global déterminé par rapport à son indice de référence.</p> <p>Les phases deux et trois sont soumises à l'analyse critique du gérant, notamment en cas d'éléments d'information nouveaux.</p> <p>La sélection de titres (stock-picking) est la principale source de valeur ajoutée. La méthodologie systématique utilisée permet de conduire un travail de sélection de</p>	<p>permettront également au fonds de compléter son exposition au marché actions.</p> <p>Les stratégies optionnelles et les futures utilisés dans le FCP poursuivent ainsi plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les futures sur indices actions afin de compléter l'exposition actions du FCP</li> <li>- La couverture de chocs extrêmes de marché à la baisse via l'achat d'options.</li> <li>- La recherche de performance via l'achat ou la vente d'options.</li> </ul> <p>De ce fait, son exposition actions pourra être comprise entre 0% et 150%.</p> <p>Le FCP pourra être exposé au risque de change dans la limite de 10% de son actif net.</p>
--	---	---



	<p>titres fondé à la fois sur l'exhaustivité des données analysées et l'objectivité des critères utilisés.</p> <p>La composition du portefeuille reste proche de celle de l'indice de référence en termes de pays et de secteurs. Elle peut en revanche s'écarter en termes de pondération de titres.</p> <p>Le FCP interviendra également sur les marchés à terme (marchés actions de la zone euro) dans l'objectif de limiter l'impact de chocs extrêmes de marché à la baisse. Ces instruments permettront également au fonds de compléter son exposition au marché actions.</p> <p>Les stratégies optionnelles et les futures utilisés dans le FCP poursuivent ainsi plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les futures sur indices actions afin de compléter l'exposition actions du FCP</li> <li>- La couverture de chocs extrêmes de marché à la baisse via l'achat d'options.</li> <li>- La recherche de performance via l'achat ou la vente d'options.</li> </ul> <p>De ce fait, son exposition actions pourra être comprise entre 0% et 150%.</p> <p>Le FCP pourra être exposé au risque de change dans la limite de 10% de son actif net.</p>	
<p><b>Profil de Risque</b></p>	<p><b>Principaux Risques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <del>Risque de change</del></li> <li>• Risque actions et de marché</li> <li>• Risque de liquidité</li> <li>• Risque de liquidité lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres</li> <li>• Risque discrétionnaire</li> <li>• Risque de perte en capital</li> <li>• Risque de performance par rapport à son indice de référence</li> </ul>	<p><b>Principaux Risques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque actions et de marché</li> <li>• Risque de liquidité</li> <li>• Risque de liquidité lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres</li> <li>• Risque discrétionnaire</li> <li>• Risque de perte en capital</li> <li>• Risque de performance par rapport à son indice de référence</li> </ul>

	<b>Autres risques (risques « accessoires ») :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Risque de taux</li><li>• Risque de crédit</li><li>• Risque de contrepartie</li><li>• Risque juridique</li><li>• Risque opérationnel</li><li>• Risque en matière de durabilité</li></ul>	<b>Autres risques (risques « accessoires ») :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Risque de change</u></li><li>• Risque de taux</li><li>• Risque de crédit</li><li>• Risque de contrepartie</li><li>• Risque juridique</li><li>• Risque opérationnel</li><li>• Risque en matière de durabilité</li></ul>
--	---	---